

COMMUNE DE NIDERVILLER

Conseillers élus : 15
en exercice : 13
Membres présents : 7
Membres absents : 6
Procurations : 5

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 FÉVRIER 2026

Le Conseil Municipal de la commune de NIDERVILLER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation du 30 janvier 2026 sous la présidence de Madame Marie-Véronique BUSCHEL, Maire.

Madame La Maire soumet au vote le procès-verbal du Conseil Municipal précédent qui s'est tenu le 27 novembre 2025. L'assemblée approuve à l'unanimité.

L'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales énonce que «lors de chacune de ses séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire». M. Philippe PIERRON est désigné secrétaire de séance pour cette séance.

Madame La Maire informe l'assemblée des décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire.

Membres présents : MM. Fabien HENRY - Mathieu POIROT - Gérard MICHEL - Philippe PIERRON - Frédéric SCHERRER - Mme Marjorie ZIMMERMANN

Absents excusés : Mme Mylène FAUL donne procuration à Mme Marjorie ZIMMERMANN
Mme Marine FRISSON donne procuration à Mme Marie-Véronique BUSCHEL

Mme Audrey FROEHLICH donne procuration à M. Fabien HENRY
M. Yannis BLAISE donne procuration à M. Philippe PIERRON
Mme Marie-Françoise CHIROL qui donne procuration à M. Mathieu POIROT

Absent : Damien GUENAIRE

Quorum : atteint

Type de scrutin: Ordinaire

Délibération n° 2026-01-02

Objet: Affectation du résultat de l'exercice 2025 Budget Eau

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte fiscal unique qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :

148 211,95 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :

109 362,52 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : - 7 785,88 €

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : 28 735,36 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €
En recettes pour un montant de : 0.00 €

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 057-215705054-20260211-20260102-DE

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 138 097,88 €

Excédent de résultat d'investissement reporté (R001) : 140 426,07 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sous forme électronique sur notre site internet,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Publiée et transmise au Sous-Préfet, le 11 février 2026

La Maire,
Marie-Véronique BUSCHEL

Le Secrétaire de Séance,
Philippe PIERRON

